

## Le manque de moyens s'accroît dans les Ehpad

Retraités ou salariés en Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) mais tous affiliés à la CFDT, ils étaient une quarantaine, jeudi après-midi, réunis au siège du syndicat, à Bourg.

La rencontre entre personnels et familles de résidents en Ehpad a permis, sous forme de tables rondes, de réfléchir à différents thèmes, en vue d'établir des propositions concrètes face aux situations vécues. Depuis une trentaine d'années, un grand écart se creuse : au lieu d'entrer en maison de retraite vers 65 à 70 ans, encore autonome, la plupart des personnes qui entrent en Ehpad le font vers 85 ans, en moyenne, quand le maintien à domicile n'est plus possible. Ces nouveaux résidents, beaucoup plus âgés, présentent des pathologies plus graves, des troubles du comportement, qui nécessitent une vi-

gilance accrue, de la part du personnel. Or rien n'a changé dans les moyens mis en œuvre : au contraire, face à cette surcharge de travail, la dotation aux établissements ne cesse de baisser.

### Emplois aidés : la catastrophe

« Aujourd'hui, les Ehpad tiennent grâce au bénévolat des soignants et à leur conscience professionnelle », témoignent les personnels syndiqués. Le nombre d'heures non rémunérées et non récupérées explose. Le projet de suppression ou même de réduction des em-

ploiés aidés, dans ce domaine, s'avère particulièrement catastrophique. La mise en place du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), en 2016, aurait pu être une bonne chose. Mais ce dernier est appliqué à l'envers : au lieu de donner aux établissements

les moyens de tenir leurs objectifs, on baisse encore les moyens si les objectifs ne sont pas atteints.

### Appel à la grève

Face à cette situation, l'ensemble des syndicats prépare une journée nationale de grève, mardi 30 janvier, afin d'alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur l'insuffisance des effectifs et des moyens, dans les Ehpad. Parmi les demandes : l'application du quota d'un salarié par résident, conformément au Plan solidarité grand âge, établi en 2007 et la mise en place d'un financement pérenne et solidaire de l'aide à l'autonomie, prenant en compte les besoins humains. « Les soins s'arrêtent à l'aspect technique, au détriment des besoins relationnels. »

■ Marie-Laure Gete-Brevet, secrétaire générale CFDT santé sociaux et Marie-Jo Rivat, secrétaire générale de l'Union territoriale des retraités CFDT de l'Ain. Photo Cécile CHAMBON

